



www.couffe.fr

MAIRIE DE COUFFÉ

25 rue du Général Charette de la Contrie, 44521 COUFFÉ
02 40 96 50 05 - accueil@couffe.fr

HORAIRES accueil et standard téléphonique :

Lundi : 9h-12h et 14h-16h
Mardi-mercredi-jeudi : 9h-12h30
Vendredi : 9h-12h et 14h-17h
Samedi : 9h-12h

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Constitution du dossier pour la station d'accueil

Date RDV en mairie :
Lieu : **Horaire :**

Uniquement sur rendez-vous auprès d'une mairie équipée d'une station d'accueil

Toutes les informations sur www.service-public.fr

La carte nationale d'identité sécurisée est un justificatif officiel d'identité et un titre de voyage individuel, tout comme le passeport.

La protection de l'identité est une mission essentielle du ministère de l'Intérieur. La France a entrepris une démarche de modernisation de la carte nationale d'identité. La nouvelle carte est déployée progressivement en France depuis mars 2021 avec une généralisation du dispositif en août 2021.

La nouvelle carte d'identité sera plus sécurisée, plus pratique et verra son design modernisé. Les pouvoirs publics entendent ainsi lutter toujours plus efficacement contre le phénomène de fraude à l'identité (faux titres, usurpation).

Cette volonté de modernisation rejoint l'application d'un règlement du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne qui oblige les États membres à mettre en circulation de nouvelles cartes d'identité conformes aux dispositions de ce règlement.

L'usage principal de la carte national d'identité demeure inchangé : ce titre permet à son titulaire de justifier de son identité. Il peu également servir à son titulaire de titre de voyage, certains États (UE et hors UE) l'acceptant au même titre que le passeport.

Une carte plus sécurisée, plus pratique, au design modernisé

La carte nationale d'identité sera de format ID-1, soit la taille d'une carte bancaire, à l'instar par exemple du permis de conduire.

Aux règles de sécurité imposées par le règlement européen, le ministère a ajouté un certain nombre de dispositifs, afin de mieux protéger la nouvelle carte d'identité. Leur objectif est de veiller à garantir une protection optimale des données à caractère personnel qui y sont mentionnées.

Une attention particulière est prêtée aux données biométriques qui sont contenues dans le composant électronique du titre : ces données sont stockées dans un compartiment hautement sécurisé et dont l'accès est spécifiquement encadré.

Les conditions de renouvellement et de délivrance

À partir du 2 août 2021, tout usager souhaitant se voir délivrer une carte nationale d'identité (CNI) ou souhaitant faire renouveler sa CNI arrivée à expiration, bénéficiera de la nouvelle carte.

Les motifs de demande en vigueur restent inchangés : première demande, renouvellement du titre arrivant à expiration dans moins de 12 mois, renouvellement suite à perte ou vol, renouvellement pour changement d'état civil ou changement d'adresse.

L'actuelle procédure à suivre pour obtenir une CNI ne sera en aucun cas modifiée. Le délai de délivrance est variable en fonction de la demande de titre et s'échelonne de 7 à 21 jours en moyenne.

Durée de validité

La validité de ce titre est de 10 ans. Une CNI en cours de validité sera toujours valable au 2 août 2021. À compter d'août 2031, les CNI ancien modèle dont la date de validité sera postérieure à cette date, permettront aux titulaires d'attester de leur identité sur le territoire national, mais ne permettra pas de voyager dans les autres pays européens.

Conservation des empreintes

Le règlement de l'UE 2019/1157 du Parlement et du Conseil du 20 juin 2019 oblige les États membres à mettre en circulation des cartes d'identité comportant des données biométriques, empreintes digitales et photographies, dans un composant électronique hautement sécurisé. Un tel dispositif existe déjà sur les passeports et permet de renforcer la lutte contre la fraude documentaires et l'usurpation d'identité, en vérifiant la cohérence des données figurant sur le titre et celles figurant sur la puce. C'est donc une sécurité supplémentaire pour la nouvelle carte d'identité et son titulaire légitime.

Ce composant électronique prend la forme d'une puce, comme celle des cartes bancaires avec ses processeurs et ses mémoires. Cette puce a pour objectif de lutter contre l'usurpation d'identité :

- Lors d'un passage des frontières : les cabines de contrôles installées dans les aéroports, certaines gares et certains ports en alternative au passage devant un policier pourront ainsi lire la puce de la carte nationale d'identité (tout comme celle des passeports biométriques)
- Lors de contrôles par les forces de l'ordre : les forces de l'ordre pourront lire la puce de la carte nationale d'identité

Conception et production

Le pilotage de la conception de la nouvelle CNI a été assuré par la Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques, et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

La production de la nouvelle CNI est confiée à l'imprimerie nationale, entité déjà en charge de la production des passeports français. L'ANTS, en lien avec le Ministère de l'Intérieur, a fixé la cible de sécurité de la nouvelle CNI.

Liste des mairies en Loire-Atlantique équipées de dispositif de recueil des titres

ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAUBRIANT	
Nort-sur-Erdre	02 51 12 00 70
Blain	02 40 89 00 08
Nozay	02 40 79 79 79
Derval	02 40 07 10 11
Châteaubriant	02 40 81 02 32
ARRONDISSEMENT D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON	
Ancenis-Saint-Géréon	02 40 83 87 00
St-Mars-la-Jaille	02 40 97 00 34
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE	
La Baule Escoublac	02 51 75 75 75
Montoir-de-Bretagne	02 40 45 45 00
Pontchâteau	02 40 01 63 00
Pornic	02 40 82 31 11
Guérande	02 40 61 90 49
St-Brévin-les-Pins	02 40 64 44 44
St-Nazaire	02 40 00 40 00
St-Père-en-Retz	02 40 21 70 29
Chaumes-en-Retz	02 40 21 30 11
Savenay	02 40 58 39 39

ARRONDISSEMENT DE NANTES	
Basse-Goulaine	02 40 03 55 56
Bouguenais	02 40 32 29 29
Carquefou	02 28 22 22 22
Couëron	02 40 38 51 00
La Chapelle-sur-Erdre	02 51 81 87 10
Nantes	02 40 41 90 00
Orvault	02 51 78 31 00
Sautron	02 51 77 86 86
Rezé	02 40 84 43 00
St-Herblain	02 28 25 20 00
St-Philbert-de-Grand-Lieu	02 40 78 88 22
St-Sébastien-sur-Loire	02 40 80 85 00
Ste-Luce-sur-Loire	02 40 68 16 00
Ste-Pazanne	02 40 02 43 74
Treillières	02 40 94 64 16
Vallet	02 40 33 92 00
Vertou	02 40 34 43 00
Le Loroux-Bottereau	02 51 71 91 00
St-Étienne-de-Montluc	02 40 86 80 26
St-Julien-de-Concelles	02 40 54 10 40
Machecoul-St-Même	02 40 02 35 50
Clisson	02 40 80 17 80

Liste des pièces à fournir

La demande peut être déposée dans n'importe quelle mairie en France équipée d'une station de recueil des données.

Attention : rendez-vous obligatoire pour déposer un dossier.

Le demandeur doit être présent à l'enregistrement de la demande, quel que soit son âge.

Le mineur doit être accompagné de son représentant légal, la personne sous tutelle de son tuteur.

JUSTIFICATIFS À PRODUIRE EN ORIGINAL	1 ^{ère} demande	Renouvellement	Perte / Vol	Modification
DANS TOUTES LES SITUATIONS, il faut présenter les éléments suivants :				
Faire une pré-demande en ligne sur le site https://ants.gouv.fr (agence nationale des titres sécurisés) et imprimer le justificatif - Sans possibilité d'impression, l'utilisateur doit communiquer le numéro de la demande lors du rendez-vous À défaut, compléter un imprimé CERFA à retirer avant le rendez-vous auprès d'une mairie équipée d'une station d'accueil	X	X	X	X
Planche de 4 photos d'identité de - de 6 mois NON découpées, NON agrafées, NON attachées, bouche fermée, visage dégagé, sans lunettes (ou sans reflet)	X	X	X	X
Justificatif de domicile de - d'1 an : présenter l'original + copie	X	X	X	X
Il est recommandé d'apporter le livret de famille	X	X	X	X
SELON LA SITUATION DU DEMANDEUR, il faut présenter les éléments suivants :				
Carte nationale d'identité sécurisée en cours de validité ou périmée depuis - de 5 ans : présenter original + copie (si renouvellement CNI, redonner l'ancienne carte)				
Passeport sécurisé (biométrique ou électronique) en cours de validité ou périmé depuis - de 5 ans : présenter original + copie (si renouvellement passeport, l'ancien est à redonner)				
Acte de naissance de - de 3 mois : copie intégrale de l'acte de naissance, excepté pour les communes rattachées à COMEDec et les français nés à l'étranger qui sont inscrits au Service Central de l'État-Civil à Nantes				
Justificatif de voyage , si la carte est en apparence périmée mais prolongée de 5 ans				
Déclaration du conseil de famille ou décision de justice désignant le tuteur + titre d'identité du tuteur				
Jugement de divorce et autorisation manuscrite de l'ex-conjoint à utiliser son nom , si non précisé dans le jugement				
Copie intégrale de l'acte de décès du conjoint défunt ou livret de famille à jour				
Déclaration de PERTE de la pièce à renouveler établie en mairie ou imprimée sur le site : service-public.fr				
Déclaration de VOL de la pièce à renouveler établie auprès du commissariat de police ou auprès de la gendarmerie nationale				
Timbres fiscaux de 86 € pour le passeport d'une personne majeure				
Timbres fiscaux de 25 € pour carte nationale d'identité perdue ou volée				
Document officiel avec photo : permis de conduire, carte sécurité sociale, ...				
POUR LES PERSONNES MINEURES, il faut présenter les éléments suivants :				
Présenter la pièce d'identité du représentant légal				
En cas de divorce, séparation, de délégation ou de déchéance de l'autorité parentale : copie de la décision de justice				
Si jugement de garde alternée : présenter justificatif de domicile des 2 parents + copie d'un justificatif d'identité pour les 2 parents				
Autorisation du second parent dans le cas du nom d'usage + copie CNI				
Timbres fiscaux de 17 € pour le passeport d'une personne mineure de - de 15 ans				
Timbres fiscaux de 42 € pour le passeport d'une personne mineure de 15 ans et plus				
CNI et passeport : empreinte obligatoire pour les personnes de + de 12 ans				